L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 6 JUILLET 1861. — G. F. WEISSE, F. LIMET, N. DUFOUR, S. MARRY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN, 6 JUILLET.

☞ Voir la seconde page, pour:
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par G. Lécuneux, Binnie & Co, 60, Chartres—Vêtements assortis.

Par H. Samory, à 10 heures, sans réserve, dans ses salles d'encan, rue Vieille Levée, Nos 45 et 47 — Bottes, souliers, brodequins, chemises et habillements.

Par Vincent & Co, dans la rue de la Douane, No 26— Marchandises sèches.

REVUE EUROPEENNE.

Comme nous continuons à être privés de nos journaux européens, nous empruntons au Courrier des Etats Unis la revue des affaires d'Europe.

Dans la séance de la chambre des députés italiens du 12 juin, M. Ricasoli a annoncé la formation de son ministère. Il a déclaré que, en se chargeant de ce grave fardeau, ses collègues et lui ont cédé au sentiment du devoir. Après avoir parlé de la perte immense faite par l'Italie, il a dit que personne n'a plié sous le poids du malheur, ni perdu la foi dans les destinées de l'Italie. Il a ajouté que la politique du nouveau cabinet sera la continuation de celle du cabinet présidé par M. de Cavour, qui réunissait la hardiesse et la prudence. Il a affirmé le droit qu'a l'Italie de se constituer en nation une. La base de la conduite du nouveau ministère sera le respect du [illegible] ...dre. Le premier soin du gouvernement sera de poursuivre l'armement national avec zèle, de développer simultanément les forces économiques, et d'établir l'équilibre des recettes et des dépenses. Le ministre a terminé en exprimant une entière confiance dans l'appui du parlement, dans le bon sens et le patriotisme des Italiens.

Ces paroles ont été accueillies par de vifs applaudissements, et M. Ricasoli semble aborder sa délicate mission sous les meilleurs auspices.

Voici la liste complète des membres du nouveau cabinet:

M. Ricasoli, président du conseil et ministre des affaires étrangères;
M. Miglietti, ministre de la justice;
M. Minghetti, ministre de l'intérieur;
M. Bastoggi, ministre des finances;
M. Peruzzi, ministre des travaux publics;
M. de Sanctis, ministre de l'instruction publique;
Le général Menabrea, ministre de la marine;
Le général della Rovere, ministre de la guerre;
M. Scialoja, ministre du commerce.

Comme on le voit, trois seulement des membres de l'ancien cabinet ne font pas partie de cette combinaison nouvelle: ce sont le général Fanti, ministre de la guerre; M. Cassinis, ministre de la justice, et M. Natoli, ministre de l'agriculture et du commerce. Quant au ministère de la marine, dont le général Menabrea devient titulaire, on sait qu'il était dirigé par M. de Cavour.

La reconnaissance du royaume d'Italie par la France est considérée comme un fait arrêté et très prochain. Déjà même les préliminaires diplomatiques en auraient été posés, dans une dépêche adressée par M. Thouvenel au cabinet de Vienne, et dont un correspondant nous apporte le résumé suivant:

"Le cabinet impérial expose la situation et démontre qu'il croit agir dans l'intérêt de l'Europe en n'ajournant plus la reconnaissance du roi d'Italie par la France, et que, par conséquent, le gouvernement de S. M. impériale est décidé à accomplir cet acte.

"En portant cette résolution à la connaissance du cabinet de Vienne, celui des Tuileries ne peut s'empêcher de faire remarquer que l'Autriche, pour éviter un arrangement de la question de Rome en dehors de sa coopération, n'a qu'à reconnaître comme la France, le nouveau royaume d'Italie. Alors elle pourra négocier avec celui-ci au sujet de la politique à suivre par lui dans les affaires de la papauté. Il est évident que l'Italie tiendra compte des observations des conseils d'une puissance qui sera l'une des puissances à la reconnaître."

On ajoute qu'en apprenant la mort de M. de Cavour, Napoléon III a expédié au roi Victor-Emmanuel une dépêche qui se terminait par ces mots:

"J'espère que rien ne sera changé dans votre politique par cette mort déplorable, comme elle n'a rien changé [illegible] les difficultés."

L'Indépendance belge dit à ce sujet:

"Nous sommes sans renseignements sur les conditions de la reconnaissance; nous ignorons donc dans quelle mesure elle sauvegardera les intérêts de la papauté temporelle, mais ces conditions ne doivent pas être défavorables à la cause de l'unification de l'Italie, s'il est vrai qu'elles ont été communiquées à l'Angleterre, qu'elles aient été approuvées et qu'elles aient conseillé l'acceptation à Turin.

"Les négociations engagées par la France et la Russie, pour que cette puissance reconnaisse également le royaume d'Italie, sont aussi confirmées de différents côtés; on va même jusqu'à dire, mais nous en doutons, qu'elles ont déjà abouti à un résultat définitif et satisfaisant. D'ailleurs, un peu plus tôt, un peu plus tard, cette reconnaissance aura toujours par s'effectuer, et nous croyons assez connaître les dispositions de l'opinion publique en Russie pour être persuadés qu'elle applaudira aux résolutions du gouvernement. Les petites cours réactionnaires de l'Allemagne, pour faire acte d'hostilité envers l'Italie, seront alors réduites à leurs seules ressources et à l'appui qu'elles pourront rencontrer à Vienne."

Le Temps ajoute d'autres renseignements, qui seraient d'une haute importance s'ils se confirmaient:

"Les informations que nous recevons de Turin nous permettent—dit ce journal—de préciser ce que nous avons dit hier de la prochaine reconnaissance du royaume d'Italie par la France. Cette mesure peut, ainsi que nous l'avons dit, être considérée comme arrêtée en principe, et le public n'en attendra plus trop longtemps la nouvelle officielle. En ce qui touche les Etats de l'Eglise, elle indique de la part du Piémont la reconnaissance de l'état territorial actuel. Cette condition paraît absolue. On se flatte néanmoins à Turin de la voir considérablement atténuée dans un sens aussi favorable que possible à l'intérêt de l'unité. On pense que les sujets du pape seront en même temps, dans une certaine mesure, des citoyens de la grande patrie italienne, et que les Etats pontificaux constitueront moins un Etat séparé qu'une partie de l'Etat spécialement affectée à la cour de Rome. Ils seraient administrés par le Saint-Siége et à son profit; mais le roi d'Italie aurait la faculté d'y faire des levées, et d'y chercher des candidats pour les emplois et dignités du royaume. En revanche il accepterait la charge de veiller à la sécurité du Saint Siége. Nous ne voudrions pas garantir l'exactitude absolue de ces renseignements, qui cependant nous viennent de bo[illegible] nous voudrions encore moins [illegible] ces arrangements ont déjà été établis, ou qu'ils obtiendront l'assentiment de toutes les parties intéressées. Nous avouons que celui du Saint Siége nous paraît un peu douteux.

On a quelque peine à comprendre comment des négociations régulières ont pu être suivies entre Paris et Turin pendant la dislocation ministérielle amenée par la mort de M. de Cavour, et l'on est conduit à penser que si les négociations sont aussi près d'aboutir qu'on l'affirme, elles doivent encore remonter à M. de Cavour lui-même. Mais, quoi qu'il en soit, la reconnaissance du royaume d'Italie par la France est certaine, à des conditions déjà acceptées à Turin, ou qui ont toute chance de l'être."

Mais ces renseignements s'accordent mal avec la note suivante de la Patrie:

"Plusieurs journaux publient, à propos des négociations qui se poursuivent entre la France et la Sardaigne, des correspondances de Turin qui contiennent l'énonciation d'un fait inexact.

"Ils annoncent que la conséquence de la mesure aujourd'hui en voie de négociation sera le rappel de nos troupes de Rome.

"Cette information manque de vérité; la France, fidèle à sa politique libérale et catholique à la fois, a toujours déclaré que Rome et le domaine de saint Pierre seraient entièrement réservés, et que le statu quo actuel serait maintenu d'une manière absolue."

Le plus plausible est donc, d'après cela, que la reconnaissance du royaume italien aura lieu en dehors de tout règlement explicite de la question de Rome.

L'état de Pie IX continue à donner des inquiétudes. On écrit de Rome aux Nationalités que le pape a éprouvé de nouveaux accès de fièvre, et que sa santé sans être complètement ébranlée, est des plus chancelantes.

La position du royaume de Naples [illegible]. La tranquillité est partout rétablie. Les bandes bourbonniennes ont été dispersées [illegible] sans résistance sérieuse. Partout la population s'est jointe aux troupes pour faire justice des bandits qui étaient à la solde de la trahison.

Mazzini a jugé sans doute le moment favorable pour agiter les esprits et exciter l'opinion publique contre la France. Un article signé de lui, sur la cession probable de l'île de Sardaigne, a été [illegible] dans l'Unità Italiana [illegible] de cette feuille. Le procès verbal [illegible] cet article contient "une provocation [illegible] coupables."

La Perseveranza annonce, d'après une correspondance de Mantoue, qu'on aurait arrêté à Gollo divers personnages importants, parmi lesquels se trouverait le comte de Lucchesi-Palli, le mari de la duchesse de Berry. La correspondance ajoute qu'on aurait saisi sur les personnages des papiers très compromettants.

Les affaires de Syrie viennent de recevoir une solution au moins temporaire que le Moniteur annonce en ces termes:

"Les représentants des puissances, réunis en conférence, ont arrêté avant-hier et signé avec le ministre des affaires étrangères du sultan, l'acte constitutif de la nouvelle administration du Liban, ainsi qu'un protocole où ont été consignées les conditions diplomatiques de cet accord. Divisé en deux caïmacamies par l'arrangement de 1845, le Liban est replacé sous l'autorité d'un gouverneur unique qui sera choisi parmi les sujets chrétiens de la Porte, et devra nécessairement appartenir au rite de la majorité. La dignité de moudir ou maréchal sera conférée à ce gouverneur, qui relèvera directement de la Porte, [illegible] de Damas, dont au surplus, il sera désormais [illegible]. Il résidera dans la ville de Deir-el-Kamar, dont, en 1845, on avait fait le siége d'un [illegible]. L'ordre sera maintenu dans la montagne au moyen d'une milice [illegible] du pays, et les troupes ne pourront y pénétrer que sur la réquisition du gouverneur. Contrairement à ce qui avait été établi sous le régime précédent, le gouverneur du Liban sera nommé pour trois ans et ne pourra, durant ce délai, être révoqué qu'après une enquête et en vertu d'une décision motivée. Dans les trois mois qui précéderont l'expiration de ce terme, les représentants et le ministre des affaires étrangères du sultan se réuniront de nouveau en conférence, pour apprécier les résultats de cet arrangement et prendre d'autres résolutions, si les circonstances l'exigeaient.

"Il sera institué dans le Liban deux medjlis ou conseils, l'un judiciaire et l'autre administratif, dans lesquels toutes les populations qui habitent la montagne seront également représentées sans distinction de religion. D'autres dispositions secondaires, conçues dans le même esprit, leur offrent des garanties analogues dans les districts, en laissant au gouverneur toute la latitude que comporte le pouvoir qu'il est appelé à exercer."

Les dernières nouvelles de Cochinchine nous apprennent que le vice-roi de Cambodge a fait faire des propositions d'arrangements définitifs avec la France.

NOUVELLES D'UNE GRANDE BATAILLE.—Le Delta a publié dans sa soirée une dépêche particulière de Richmond, datée du 5 juillet et ainsi conçue:

Des passagers qui viennent d'arriver de Winchester contredisent le bruit qui circulait hier de la retraite de Patterson. Le général Johnston aurait repoussé hier l'ennemi trois fois près de Martinsburg en lui faisant éprouver une perte très forte. On n'a pas de renseignements sur le nombre des troupes engagées des deux côtés, mais d'après la description des positions respectives des deux armées, on croit que Johnston a obtenu des avantages stratégiques décisifs. La colonne de Patterson compte, dit-on, de 18 à 25,000 hommes.

RUPTURE DU BLOCUS.—La goélette Adeline, [illegible] est arrivée hier à Savannah, avec une cargaison de sucre, de mélasse et de fruit. Le capitaine rapporte que l'Adeline a été chassée par un brick du blocus qui a fait feu neuf fois sur la goélette, mais sans l'atteindre. Le dernier boulet est tombé à 120 pieds de l'Adeline.

L'Adeline était entrée à Nassau avec le drapeau des Etats Confédérés, ce qui a exaspéré le consul de Lincoln qui l'a menacé de saisie s'il sortait du port; mais les autorités anglaises ont bien accueilli le capitaine Smith qui assure qu'il continuera à naviguer en dépit du blocus.

LE CONSEIL SECRET A WASHINGTON.—La Tribune se plaint de ce qu'il est impossible de savoir qui a le pouvoir à Washington. Elle prétend que le papa Abe n'est qu'un simple instrument entre les mains d'un triumvirat dont les membres ne peuvent être connus d'une façon positive.

GARE AUX ANGLAIS.—Le Herald prétend que le gouvernement de Washington a envoyé aux commandants des escadres de blocus de nouvelles instructions afin qu'en cas d'intervention des bâtiments de guerre anglais sous quelque prétexte que ce soit la flotte des Etats-Unis donne à ceux ci une leçon sévère.

PETITION EN FAVEUR DE LA PAIX.—Voici le texte de la pétition qui circule à New York en faveur de la paix.

A Son Excellence Abraham Lincoln, président des Etats Unis:

Les soussignés, citoyens de New York, demandent la permission de vous soumettre respectueusement les considérations suivantes:—

Tout en étant prêts à soutenir leur gouvernement et vous comme son chef légal, ils suggèrent respectueusement que la seule position honorable qui vous reste à prendre pour empêcher les horreurs de la guerre civile et pour préserver l'union est d'adopter le parti de convoquer immédiatement une convention générale de tous les Etats comme il est suggéré dans votre discours d'inauguration. Cette mesure assurerait une solution pacifique de nos difficultés nationales, et si un Etat refusait de prendre part à ladite convention pour amender la Constitution ou arranger une séparation à l'amiable, il serait hautement condamné par le monde civilisé. Déplorant vivement la guerre civile entre frères, nous vous implorons et nous vous prions d'adopter cette mesure qui, vous pouvez en être sûr, est selon les vœux véritables du peuple.

Le Herald de New York fait remarquer que le Times a réduit son format à quatre pages et qu'il a subitement pris parti pour la Grande Bretagne. Il en conclut que ce journal a dû recevoir une partie de l'or apporté par les derniers steamers et qu'il a vendu ses services à l'Angleterre.

DESERTION DANS L'ARMÉE DU NORD—Une dépêche d'Hagerstown du 27 juin porte:

Trois déserteurs allemands, du 18ème régiment de Pennsylvanie, ont été arrêtés et seront vraisemblablement, pour en faire un exemple, passés par les armes. Le même régiment compte quinze autres déserteurs.

Thomas Wilson et Jacob C. Glove, qu'on suppose séparatistes, ont été arrêtés.

Il ne règne ici parmi les troupes que de légères indispositions.

LA LEGALITÉ DANS LE MARYLAND.—Le major-général Banks, qui commande à Baltimore, a fait arrêter dans cette ville le maréchal Kane, a suspendu le Bureau de police de ses fonctions, a nommé un Prévôt maréchal chargé d'organiser une nouvelle police et pour justifier tous ces actes arbitraires, il a lancé la proclamation suivante:

Quartier général du département d'Annapolis, 27 juin 1861.

"En vertu de l'autorité dont je suis revêtu, et obéissant à mes instructions comme commandant général du département militaire d'Annapolis, j'ai fait arrêter et tiens maintenant en prison, M. George P. Kane, chef de la police de la ville de Baltimore. Je juge à propos, au moment de son arrestation, de faire une déclaration formelle et publique des motifs qui m'ont dicté cette mesure. Il n'entre ni dans mes desseins, ni dans mes instructions d'intervenir en aucune manière dans le gouvernement légitime du peuple de Baltimore ou du Maryland. Je désire soutenir les autorités publiques dans tout l'exercice de leurs fonctions pour préserver la paix, protéger les propriétés, obéir et donner force à tous les règlements municipaux et statuts conformes à la constitution et aux lois des Etats Unis et du Maryland. Mais des combinaisons illégales de personnes, organisées pour résister à ces lois mêmes, entretenir des dépôts cachés d'armes et de munitions, encourager un trafic de contrebande avec des hommes en guerre contre le gouvernement, — de gens qui tout en jouissant de sa protection et de ses garanties, guettent incessamment l'occasion de combiner leurs ressources et leurs forces avec ceux qui sont en rébellion contre son autorité,—c'est là ce qui ne saurait être reconnu comme droits légaux appartenant à aucune classe d'hommes, et ne saurait être permis sous aucune forme de gouvernement.

"De telles combinaisons sont de notoriété publique comme existant dans ce département, et la masse des citoyens de Baltimore et du Maryland, loyale envers la Constitution et l'Union, n'en est ni complice ni responsable. Mais le chef de police non seulement a connaissance de ces faits, mais en contravention à ses devoirs et en violation de la loi, il se fait soit directement soit indirectement, à la fois le témoin et le protecteur de ces transactions et de ceux qui y sont engagés. En pareil cas, le gouvernement ne saurait le considérer autrement que comme le chef d'une force armée, hostile à son autorité et agissant de concert avec ses ennemis déclarés.

"Suspendant son autorité officielle aussi bien que celle des commissaires de police, je l'ai fait arrêter et le détiens maintenant sous la garde des Etats Unis.

"Et en conformité avec mes instructions, j'ai nommé pour le présent, le colonel Kenly, du 1e régiment de volontaires à cheval, prévôt maréchal dans la ville de Baltimore et les alentours, pour veiller à l'exécution des lois de police faites par la législature du Maryland, avec l'aide et assistance des officiers subordonnés du département de la police. Il devra être respecté à ce titre.

"Du moment où un citoyen loyal sera autrement nommé pour l'accomplissement de ces fonctions, et exécutera les lois impartialement et en bonne foi envers le gouvernement des Etats Unis, le prévôt militaire de ce département lui rendra aussitôt l'obéissance volontaire que tout bon citoyen doit à son gouvernement.

"(Signé): NATH. B. BANKS,
"Major-général, commandant le département d'Annapolis."

En réponse à cette proclamation, le bureau de police a rédigé la protestation suivante et a défendu à tous les officiers de police de servir sous le prévôt maréchal.

Attendu que les lois du Maryland donnent le contrôle exclusif de la force de police de la ville au bureau de police, et que le dit bureau est non seulement obligé d'exercer les pouvoirs et de remplir les devoirs qui leur sont imposés, mais qu'il est positivement interdit à toutes les autres personnes, sous les peines les plus fortes d'intervenir en quelque façon dans l'exercice de ces fonctions, et

Attendu que le bureau n'a aucun pouvoir de transférer son contrôle sur aucune portion de la force de police à aucune personne autre que les officiers de police nommés par lui en vertu des prescriptions de la loi et agissant sous ses ordres,

Attendu que par les ordres du major-général Banks, officier de l'armée des Etats Unis, commandant en cette ville, le maréchal de police a été arrêté, le bureau de police remplacé, et un officier de l'armée nommé prévôt-maréchal avec l'ordre de prendre le commandement et le contrôle de la force de police, en conséquence,

Il est résolu: Que ce bureau proteste solennellement contre les ordres et mesures ci dessus émanés du major général Banks, comme étant un exercice arbitraire du pouvoir militaire qui n'est autorisé par aucune disposition de la Constitution ou des lois des Etats Unis ou de l'Etat du Maryland, mais qui est une dérogation à toutes les lois.

Résolu que tandis que le bureau, cédant à la force des circonstances, ne fera rien pour augmenter l'agitation présente ou entraver l'exécution de telles mesures que le major-général Banks jugera convenable de prendre sur sa propre responsabilité pour la préservation de la paix et de l'ordre public dans la ville, les membres du bureau ne peuvent en concordance avec leurs devoirs officiels et les obligations qui résultent de leur serment, reconnaître le droit d'aucun des officiers ou membres de la police de recevoir en cette qualité des ordres ou des instructions d'une autre autorité que celle de ce bureau.

Résolu que dans l'opinion du bureau la suspension par la force de ses fonctions suspend, en même temps, l'opération active de la loi de police, et met pour le présent les officiers et les hommes hors de service, les laissant soumis, cependant aux règlements du service concernant leur conduite et leur tenue personnelle, et aux ordres que ce bureau peut juger opportun d'émettre, quand la suspension illégale de ses fonctions aura cessé.

Signé Ch. Howard, président; Wm. H. Gatchell, Ch. D. Hincks, Jno W. Davis, Geo. W. Brown, maire et membre ex-officier du bureau.

ESCARMOUCHE PRES DE ROMNEY:—Le Richmond Whig du 1er courant raconte ce qui suit

Mercredi dernier, une escouade de quinze hommes, commandée par le colonel Ashby, était allée en reconnaissance près de Romney. Cinq hommes furent séparés des autres qui allèrent à leur recherche et en trouvèrent deux seulement qui rapportèrent avoir été attaqués par 50 ou 60 dragons des Etats-Unis et avoir perdu trois de leurs compagnons. La petite troupe sur cette information se mit en chasse, atteignit les dragons sur les bords du Potomac, les attaqua à coups de sabres, de pistolets et de coutelas, en tua 18 et mit le reste en fuite sans avoir eu un seul homme tué ou blessé dangereusement. Le colonel Ashby a tué cinq ennemis de sa main. En revenant, la troupe a trouvé les trois hommes perdus dans la première affaire; deux étaient tués et le troisième, le capitaine Dick Ashby, était dangereusement blessé, mais non mortellement.

Une lettre de Winchester, du 28 juin, donne sur cette affaire des détails qui confirment ce qui précède.

CHRONIQUE LOCALE.

Le 4 juillet au Sud.—Le 4 juillet au Nord—Nous avons vu célébrer l'anniversaire de bien des [illegible] de l'Orient à l'Occident, et du Septentrion au Midi; révolutions bourgeoises, cléricales, populaires, aristocratiques, démocratiques, démagogiques et autres iques; révolutions belges, italiennes, hongroises, polonaises, françaises, américaines, etc., etc.; anniversaires joyeux ou néfastes d'émeutes comprimées ou triomphantes, arides ou fertiles; ères de joie ou deuil; dates commémoratives de succès ou de revers, de quelques pas en avant sur la voie ardue du progrès, ou de quelques lieues en arrière sur la route fangeuse de l'obscurantisme; enfantements, toujours pénibles, faisant surgir quelquefois des héros, plus souvent des nullités, un Washington sur vingt Lincolns. Nous avons, dans ces circonstances, assisté à des scènes héroïques et à des tableaux vulgaires; au sublime et au trivial; aux discours de Mirabeau, et aux parades de Bilboquet; aux proclamations du général Bonaparte, et à celles du général Scott. Nous avons entendu de pathétiques discours, de joyeuses volées de cloches, des hurrahs frénétiques, et de monotones coups de canons; nous avons vu les jeunes filles se couronner de fleurs, et les hommes se draper [illegible],—ce qui n'est pas la même chose—se couvrir de crêpes; bref, nous avons ouï des Requiem et des Te Deum, des chants d'allégresse et des complaintes larmoyantes. Hé bien! ce n'est point de tout cela que nous allons parler. Autant que faire se peut, sans nous écarter du domaine de la chronique locale, nous allons offrir quelques réflexions sur la fête du 4 juillet.

Nous avons vu célébrer cette fête mémorable dans le Nord et dans le Sud des Etats [jadis] Unis d'Amérique, dans la ville impériale du Nord—New-York,—et dans la métropole du Sud,—la Nlle-Orléans.

A New-York, tout homme respectable, ou pour fixer les idées, tout homme qui peut disposer de dix piastres s'empresse, dès la veille, de s'éloigner de la ville; il est du dernier mauvais ton de s'y trouver le 4 juillet, et comment y tenir en effet, à moins d'être sourd comme Quasimodo l'illustre sonneur de cloches de Notre Dame de Paris. Dès minuit commence le plus affreux tintamarre qu'il soit donné à oreilles humaines d'ouïr: détonations de pétards, de fusées, de pistolets, de fusils, de canons, jurons, chants d'ivrognes, vociférations, malédictions, beuglements humains, que sais-je enfin? et cela dure jusqu'au jour suivant, et se prolonge quelquefois bien au delà. Les cafés, les restaurants, les salons de bierre, tout ce qui fleure l'alcool ou la ripaille se tient ouvert ce jour là: c'est que les loafers, les truands, les voleurs, toute la séquelle des vauriens se trouvent les maîtres, les despotes de la place; ils boivent et mangent, s'abreuvent, se gorgent et se vautrent sans payer, et si le restaurateur ou le marchand de vin ose faire la moindre observation, on trouve le plus petit mot à redire, gare à lui, toute cette canaille en guenilles qui n'a pas un picayun pour acheter un morceau de pain, se trouve invariablement munie d'un poignard ou d'un revolver.

Le lendemain, la Tribune et le Herald, Greeley et Bennett, l'hypocrisie et la fourberie, une lâcheté exprimée sous deux noms différents, publient qu'il y a eu vingt-cinq incendies occasionnés par les explosions des fusées romaines et des pistolets, et une quarantaine d'individus de tout âge et de tout sexe tués accidentellement, etc. Et personne ne proteste contre cette barbarie du dix-neuvième siècle, personne n'ose tremper le bout d'une plume dans trois gouttes d'encre et écrire à ces brutes: Vous êtes plus barbares que les Huns et les Vandales, plus incapables de progrès moral et social que les Indiens que vous avez chassés, plus stupides que les nègres que vous voulez affranchir et dont vous seriez inaptes à remplir les fonctions dans l'ordre social. Personne! Ah, bah! tous les gens comme il faut sont à la campagne, à Sarratoga, à Newport, de l'autre côté de l'Hudson enfin; et, après tout, qu'importe que cette vile populace s'entr'égorge sous le prétexte de célébrer l'anniversaire d'une révolution qu'elle est trop platement abrutie pour comprendre?

Et cependant, maigre et bilieux, Horace Greeley, disciple à courte vue de Charles Fourrier, grand propagateur du libre amour, mormon manqué, c'est dans cette populace que vous recrutez aujourd'hui les soldats de Lincoln; c'est à ces canailles que vous confiez la conquête du Sud; c'est à eux que vous promettez beauté et butin! Vous les avez jugés comme nous vous connaissez l'appât qui doit les faire mordre; mais ce que vous ne connaissez pas, c'est la puissance de l'hameçon méridional. Puissiez-vous, comme Socrate, être heureux "d'apprendre en vieillissant."

Voilà donc ce qu'on appelle, dans la ville impériale, célébrer l'anniversaire d'une révolution!

Quel contraste avec ce qui s'est passé hier ici, où chaque homme semblait avoir le sentiment de sa dignité!

Nous sacrifions au vieux préjugé, en tirant le matin et le soir quelques coups de canon. C'est un salut que nous adressons d'une voix forte à nos frères, les Etats qui font partie de notre jeune et vigoureuse Confédération.

Nos cloches répandent dans les airs leurs joyeuses volées, douce harmonie qui se mêle agréablement aux fleurs parfumées de nos orangers et de nos citronniers.

Mais nos oreilles louisianaises sont trop délicates pour supporter le bruit horrible de vos détonations....barbares du Nord!

Nous nous promenons avec nos femmes et nos filles dans les rues de la ville, comme nous le faisons pendant les autres jours de la semaine.

Nos cafés et tous nos lieux de rassemblement public sont ouverts, et le rapporteur de notre journal n'a eu aujourd'hui à enregistrer ni un incendie ni un meurtre de plus qu'avant-hier.

Cette esquisse de l'emploi d'un jour de l'année, tracée au courant de la plume, mais vraie dans tous ses détails, montre peut-être d'une manière plus évidente que des considérations économiques, politiques ou philosophiques d'une plus haute portée, l'antipathie du Sud pour le Nord, ses institutions, et ses mœurs. Peut-être aussi indique-t-elle assez clairement l'abîme profond qui les sépare, abîme que des milliers de victimes humaines ne sauraient combler.

La célébration du 4 juillet.—Le 4 juillet a été célébré à la Nouvelle Orléans et dans les environs avec plus d'enthousiasme qu'on ne semblait s'y attendre. Nous ne nous rappelons pas avoir jamais vu autant de monde dans les rues de la ville à cette époque de l'année. Dès le matin, les omnibus et les wagons des chemins de fer étaient encombrés de voyageurs pressés d'aller respirer au loin un air pur et d'oublier les préoccupations du moment. On apprendra avec plaisir que la foule, retenue jusqu'ici par le mauvais temps, s'est portée au Parc où les dames ont organisé un pique-nique et à la fête qui s'est ouverte dernièrement à l'Ecole de Soto, Troisième District. Le but des dames patriotiques qui ont organisé ces deux fêtes est de secourir les familles que l'absence de leurs soutiens ont laissées dans le dénuement.

Au camp Lewis, dont il est question ailleurs, M. Moore, en costume militaire—cette fois—a passé toutes les troupes en revue. Le coup d'œil était magnifique.—On a vivement regretté l'absence de l'honorable Pierre Soulé qu'une grave indisposition a empêché de prononcer le discours annoncé. Un journal du soir a commis une erreur en disant que M. Soulé s'était fait entendre. L'orateur que nous avons écouté, a, il est vrai, très bien exprimé quelques belles idées, mais ce n'était pas l'ancien sénateur de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis.

Encore les rumeurs!—Nous nous sommes souvent abstenus, pour des raisons qu'il est facile de comprendre, de mentionner les mille et une rumeurs (plus absurdes les unes que les autres) qui circulent journellement dans notre bonne ville depuis qu'il a plu à M. Lincoln et à ses complices de s'en aller en guerre contre le Sud. Nous avons toujours cru—et nous croyons jusqu'à preuve du contraire—que l'Abeille ferait injure à une grande partie de ses lecteurs, en publiant ou en relevant certains bruits mis en circulation par des personnes intéressées, ignorantes ou mal intentionnées. Ce qui pour les uns, est un passe-temps agréable, une manière originale de donner libre cours à un excès d'esprit et, pour d'autres, une source intarissable de [illegible], une cause de popularité éphémère, nous semble indigne de trouver place dans les colonnes d'un journal sérieux.

Cependant les canards et le bavardage du 4 juillet ayant pris des proportions un peu [illegible], peut-être même un peu plus inquiétantes, que par le passé et s'étant élevés au-dessus des canards et du bavardage ordinaires, nous ne croyons pas devoir les passer sous silence. Nous en parlerons donc, parce qu'il faut en dire quelque chose et parce qu'ils nous fournissent l'occasion de prier nos lecteurs de ne pas s'étonner—dans les circonstances actuelles surtout—si par la suite nous ne nous faisons point l'écho des histoires que certains organes de l'opinion publique et une partie de la population accueillent avec tant d'avidité. Arrivons au déluge.

Vers quatre heures de l'après midi, malgré la chaleur accablante dont chacun se plaignait comme de coutume et de gros nuages noirs qui se promenaient dans le ciel mais dont personne n'avait l'air de s'inquiéter, on se divertissait, on mangeait beaucoup au camp Lewis. Nous allions oublier de dire que les wagons du chemin de fer de Carrollton avaient dès le matin, à de courts intervalles, débarqué en face de la plaine, des colonnes serrées—trop serrées—d'amis, de curieux et de parents, sans compter la masse d'insatiables toujours prêts à critiquer ce qu'ils ne veulent ou ne peuvent apprécier. Des groupes enthousiastes pénétrés de l'importance de leurs fonctions, [illegible], discutaient et péroraient surtout—sous l'ombrage des chênes; le soldat avait oublié un instant ses fatigues de douze jours et songeait à ses dieux lares du fond de la Louisiane, [illegible], juraient de mourir pour la patrie; les citadins qui avaient eu le soin de se pourvoir de mets plus délicats que le bacon, le biscuit, le riz et les [illegible], de vins plus recherchés que l'eau bourbeuse du Mississipi, célébraient avec un remarquable entrain [illegible] commençait déjà à fleurir; [illegible] et frétillaient [illegible].

Tout à coup, un mouvement extraordinaire se fit dans le camp, les groupes se dispersèrent, les soldats coururent à leurs tentes et furent en un instant sous les armes, les membres de la cavalerie enfourchèrent leurs coursiers, les citadins restèrent cloués sur place, frappés d'étonnement—c'était à ne plus s'y reconnaître et l'on ne s'y reconnut en effet qu'au bout d'une heure d'attente et d'inquiétude. De quoi s'agissait-il donc? Les plus entreprenants allèrent aux informations et apprirent—ce qui était vrai—qu'il venait d'être reçu une dépêche dans laquelle le commandant était requis d'expédier en toute hâte, pour la ville, cinq de ses compagnies. Les Chasseurs à pied du capitaine Meilleur, la troisième Compagnie des Gardes d'Orléans, capitaine Roman, deux compagnies du Bataillon d'artillerie, celle du capitaine Gomez et celle du capitaine Mioton—furent prêts en un clin d'œil et montèrent sur le convoi qui les attendait. La foule les suivit au chemin de fer et salua leur départ par des hourrahs prolongés.

A partir de ce moment, des rumeurs de toutes sortes circulèrent dans le camp, nous assistâmes encore au triomphe affligeant des alarmistes et—ce que nous n'avions cru jusqu'alors impossible—le jour mémorable où l'on proclamait et acceptait dans les rues la nouvelle de la fuite de Lincoln et des canards étourdissants que les artistes assaisonnaient à leur guise, eut un digne successeur dans le 4 juillet 1861. Nous ne nous étendrons point sur ces rumeurs, absurdes comme la plupart de celles qui les ont précédées.

Les personnes qui se trouvaient au camp ont pu en rire en arrivant en ville; elles sont d'ailleurs, depuis hier, le thème de toutes les conversations, on les a pesées et jugées.

Quant à ceux qui, à cause de la position qu'ils occupent, devraient être moins sujets que de simples mortels à des paniques inexplicables et s'habituer à conserver un peu de calme afin de ne point épouvanter les familles, nous leur conseillons de fermer l'oreille aux commentaires que l'incident a suscités. Nous ne serons pas assez cruels pour nous faire les interprètes des observations publiques, même des plus charitables.

Grande sortie des Volontaires Français.—La solennité en usage pour nos corps de milice, c'est-à-dire la bénédiction du drapeau, a eu lieu avant hier, 4 juillet pour le corps des Volontaires Français.

L'effet produit par cette masse de soldats si promptement organisés a été immense, et, si par instants on a pu chez quelques uns constater quelque inexpérience du métier, personne ne pourra s'en étonner lorsqu'on saura que depuis quatre jours plus de cent membres se sont inscrits au bataillon.

La difficulté de se procurer un nombre suffisant de képis a privé environ trois cents d'entre eux de prendre rang dans le corps.

Les compagnies de Donaldsonville et de la Nouvelle Ibérie étaient absentes aussi. Quant à l'escadron de cavalerie, il n'a pu être présenté que comme échantillon de ce qu'il pourra devenir.

Le cortége si amicalement précédé de tous les officiers de la Légion Française s'est mis en marche dans le meilleur ordre. Après la sortie de l'église, il s'est dirigé vers le consulat Français, et là, tout le corps en bataille et les tambours battant aux champs, un présentez-armes général a eu lieu avec un ensemble imposant.

Nous félicitons Messieurs les volontaires Français d'avoir su si magnifiquement formuler leur bon souvenir pour la mère patrie et aussi le respect et l'attachement qu'ils éprouvent pour le chef de la communauté française en cette ville.

Pareil cérémonial devant la mairie de la place Lafayette a eu évidemment pour but d'affirmer au premier magistrat de la cité et reconnaissance et dévouement.

Après une courte promenade dans les principaux quartiers de la ville, la rupture des rangs a eu lieu sur la place d'Armes où un lunch copieux avait été préparé.

Le soir, le corps d'officiers assistait à la revue du camp.

Décidément, voilà une journée dont Messieurs les Volontaires Français doivent être satisfaits et le public aussi.

Voici les paroles prononcées par la marraine du drapeau offert aux Volontaires Français:

MM. les Volontaires Français—Commandant,

Les dames françaises de la Nouvelle-Orléans ont désiré vous offrir une bannière. Vous la voyez, elle est aux trois-couleurs, et, si nous vous la présentons avec orgueil, c'est que nous savons que ce rejeton du sol natal ne saura jamais vous guider qu'au chemin de l'honneur.

Commandant, Messieurs les Volontaires, si vous daignez accepter notre offrande, nos cœurs alarmés se seront désormais préservés d'inquiétude. Nous vous prions, acceptez.

Le commandant Ferrier a répondu en ces termes:

Mademoiselle, Mesdames,

L'histoire nous apprend que sous Charles Sept de France, une jeune fille de Domrémi releva l'étendard royal flétri par la défaite et le planta victorieux sur les murs de l'antique cité française d'Orléans.

Nobles comme cette jeune inspirée, vos cœurs se sont émus aux dangers qui menacent notre patrie adoptive, et, sympathisant à notre reconnaissance et à notre dévouement, vous avez aussi voulu payer votre gracieux tribut.

Mademoiselle et Mesdames, les Volontaires Français acceptent avec bonheur ce gage vénéré qui doit les guider à la défense d'Orléans la nouvelle, et nous inspirant tous de l'énergique dévouement de Cynégire Athénien, nous vous jurons que tête et poignets seront à bas avant que ce drapeau cesse de nous abriter.

Merci, Mademoiselle,
Mesdames, merci.

Incendie.—Hier matin, à trois heures et demie du matin, un incendie a éclaté dans un abattoir situé près du centre de l'îlet compris entre les rues Pleasant, Toledano, Chippewa, et Fulton, Quatrième District. Au bout de deux heures, huit petites maisons et une demi douzaine de cabanes—tout ce qu'il y avait de combustible dans l'îlet ont été réduites en cendres. La perte est de cinq mille piastres dont deux mille couvertes par l'assurance.

Jacob Quest, allemand, âgé de soixante-quatre ans, avait dans une écurie un beau cheval qu'il avait vendu jeudi et devait livrer le vendredi. Anxieux de sauver l'animal, il se précipita sous le hangar et périt dans les flammes.

L'eau n'ayant été fournie aux pompes que par une pompe à vapeur, les pompiers ne purent qu'empêcher l'élément destructeur de traverser la rue. Les murs des maisons situées en face du théâtre de l'incendie, prouvent quel danger ces propriétés ont couru.

Les maisons qui ont brûlé appartenaient à Mme Marger et Sokenfohn, John Kiellen, Fred Hier, Adam Wagner et Joseph Caspher.

Accusation.—Deux soldats emmenèrent au poste, jeudi après-midi, un nommé George Brown qu'ils avaient fait prisonnier, à l'encoignure des rues Poydras et Johnson, après une course qu'ils n'auraient peut-être plus envie de recommencer. Brown avait essayé de se servir d'un revolver, mais les deux hommes l'avaient désarmé. L'un d'eux, ayant entendu dire que Brown avait tué un soldat dans la rue du Canal et volé au défunt une somme de douze cents piastres, l'accusa de meurtre devant le recorder Emerson, mais c'était une erreur de sa part.

Brown avait tenté de voler une seine tendue dans le vieux Canal et essayé de faire feu sur le propriétaire Michael McIvers, lorsque celui-ci avait voulu l'arrêter, mais les capsules avaient raté.

McIvers a accusé hier le prisonnier d'avoir voulu le tuer. La plainte a été portée devant le recorder Gastinel.

Rixe.—Un jeune homme entra, jeudi soir, dans le magasin de M. Bolleman, rue Bienville, essaya plusieurs habits et finit par en trouver un qui était de son goût. M. Bolleman lui dit qu'il ne pouvait pas le lui vendre parce qu'on le lui avait laissé pour être retouché. Le jeune homme qui était ivre et n'avait peut-être pas l'intention de faire un achat, voulut emporter l'habit, M. Bolleman s'y opposa.

Le jeune homme s'arma d'un pistolet et l'élevant à la hauteur du visage de M. Bolleman, tira la gâchette, mais la capsule rata. M. Bolleman le renversa dans la rue et le retint sur le trottoir jusqu'au moment où des voisins accoururent sur les lieux.

Après qu'on eut séparé les combattants, le jeune homme sauta dans un cab et disparut. Des watchmen le poursuivirent en vain.

Paragraphes.—Les officiers Hale et Smith annoncent que des membres des Cannon Guards se sont battus, jeudi soir, dans le Corduroy Alley et que Frank King a reçu un coup de couteau au côté droit. On l'a transporté à l'hôpital. La blessure est grave. La police a arrêté G. W. Luther, John Harper et James Shahlel.

Jos, esclave de Mme McIntyre, a été renversé, jeudi, à l'angle des rues Camp et Calliope, sur le chemin de fer de la rue des Magasins. Il a eu le bras droit cassé et a reçu d'autres blessures.

Le lieutenant Delamore a amené, hier, au poste du Troisième District, quatre Siciliens qu'il accuse d'être espions de Lincoln et d'avoir communiqué avec la flotte du blocus. Les inculpés disent s'appeler José Ciotto, Antonio Joseph, José Avelino et Sebastian Adans.

Après avoir condamné Frederick Bladner à un mois de prison pour larcin, le juge Collens a annoncé que la Première Cour de District ne serait rouverte qu'au mois de novembre.

Les officiers Pierre et Martin accusent le propriétaire du magasin de comestibles de l'encoignure des rues Bourbon et Bienville, d'avoir débité de la boisson alcoolique à Jim, esclave de M. Van Rooten.

Les officiers Brady et Prendre déclarent que M. Nodal, propriétaire d'un café de l'angle des rues Crossman et Levée, a vendu de la boisson alcoolique à des esclaves et n'a point de licence.

Hier soir, à six heures, Wm C. Claffey était pris de boisson, troublait la tranquillité de la rue St-Thomas et attaquait les gens à main armée. Le sergent Hanna et un policeman voulurent l'arrêter; il leur offrit une résistance telle, les assaillit ensuite avec tant de férocité, que M. Hanna fut obligé de faire feu sur lui, la balle lui traversa la joue et sortit derrière le cou. Il fallut cinq watchmen pour transporter le blessé à l'hôpital.

La suite de l'interrogatoire de J. D. Weaver, accusé de viol sur la personne de Catherine Lahenny, a eu lieu devant le recorder du Premier District. La foule était aussi compacte que le premier jour. Sarah McNeill, âgée de seize ans, maîtresse du prisonnier, a donné son témoignage et avoué sa honte avec un sang-froid imperturbable. La fin de l'instruction a été remise à lundi soir.

RECOLTES EN LOUISIANE.—Nous lisons dans l'Organe Central des Avoyelles:

Le temps continue à être très favorable pour les récoltes. Les pluies, qui tombent tous les jours depuis quelque temps, entretiennent la terre en bon état pour le maïs surtout, qui dépasse tout ce qui s'est vu dans les années les plus fertiles. Nous avons vu quelques épis pris au hasard sur l'habitation de M. Jas Barbin, sur la Rivière Rouge, qui avaient 14 pouces de long. Nous avons compté 58 grains sur la longueur et 20 autour d'un épi de beau gros maïs blanc. C'est là la moyenne, en choisissant on trouverait mieux encore. Il y a des tiges sur la plantation de M. Aristide Barbin, aussi de la Rivière Rouge, qui portent neuf épis, dont six de belle grosseur et couverts de grains. Qui peut battre la Rivière Rouge? Notre paroisse récoltera, cette année, amplement pour la consommation de deux ans.

LE SEUL VERITABLE GRANDISSIME PLAN DU GENERAL SCOTT.—Voici d'après le Times de New-York le seul vrai plan du général en chef des républicains noirs:

"Il y a erreur—écrit ce correspondant—dans les rumeurs qui prêtent au général Scott une modification de ses plans primitifs, par suite de sa résolution de commencer maintenant d'actives opérations contre les rebelles. Je tiens d'une source faisant autorité les traits principaux de son plan de campagne, et je puis les indiquer d'une manière définie. A moins qu'il ne survienne quelque chose pour hâter les événements, nous sommes plus loin que jamais d'une bataille, le général Scott n'ayant point l'intention de risquer un engagement général. Les seuls conflits qui auront lieu probablement entre nos troupes et les rebelles sont des escarmouches d'avant-garde.

"Le premier pas dans le programme du général Scott, est la concentration des troupes fédérales dans la Virginie et les autres Etats du Centre, en corps assez considérables pour qu'une attaque de la part des rebelles devienne une folie. Tout en intimidant ceux-ci, la présence de nos forces encouragera les citoyens loyaux à se lever en nombre suffisant pour empêcher tout nouvel acte d'agression, intercepter les ressources de l'ennemi, accroître le mécontentement dans ses campements, amener des désertions, harrasser ses forces, et enfin arriver à le chasser des Etats du Centre. Cela accompli, le général considère que la loyauté de ces Etats restera assurée.

"Son projet est ensuite de transporter par mer des forces énormes pour opérer contre les Etats du Golfe. Ces forces seront débarquées sous la protection de nos bâtiments de guerre sur les points les plus importants des Etats de l'Atlantique et du Golfe. Menacées du côté de la mer, les autorités de ces différents Etats rappelleront immédiatement leurs troupes de l'armée principale qui, ainsi démembrée, deviendra impuissante pour tout mouvement offensif. Les corps épars, privés de leurs approvisionnements dans les Etats du Centre, seront alors contraints d'accepter les conditions dictées à Washington. Il n'entre pas dans le plan, tel qu'il est actuellement conçu, d'attaquer les débris de l'armée rebelle ou de tenter de reprendre aucun des forts volés, car leur restitution sera l'une des premières conditions dictées.

"Le général Scott est convenu que les troupes n'auront pas à rester plus de deux ou trois jours sur chaque point, ce qui suffira à réaliser le but désiré, en paralysant tout mouvement offensif des rebelles, sans encourir ces dangers inhérents à l'insalubrité des côtes du Sud, pendant les mois de chaleur. Il pense qu'en janvier, la rébellion sera complètement défaite et l'Union reconstituée."

Par le Télégraphe.

DÉPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

DEPECHES DE L'APRES-MIDI.

Saisie des trains dans le Kentucky.

Nashville, 4 juillet.—Les trains de passagers montant et descendant sur le chemin de fer de Louisville et Nashville ont été saisis ce matin au camp Trousdale, près de Mitchelville par ordre du major général Anderson de l'armée Confédérée, et amenés tous deux ici.

Les administrateurs avaient fait venir à Louisville toutes les locomotives et le matériel de transport à l'exception de quelques wagons, et cette saisie a été une mesure de prudence nécessaire pour notre protection. Le général Anderson a informé l'agent ici qu'il n'y aurait pas d'autre saisie et que les trains pourraient passer sans interruption.

Législature du Connecticut.

Hartford, Connecticut, 4 juillet.—L'ex gouverneur Seymour a présenté à la chambre des résolutions qui ont été soutenues par 18 démocrates sans peur, ces résolutions soutiennent virtuellement la Confédération du Sud.

Extra session du Congrès des Etats-Unis.

Washington, 4 juillet.—Le sénat s'est organisé ce matin en session extraordinaire. MM. Powell et Breckinridge du Kentucky, Polk du Missouri, Johnson du Tennessee, Pierce et Kennedy du Maryland occupent leurs siéges. MM Lane et Pomeroy, du Kansas, ont présenté leurs pouvoirs, Pomeroy est nommé pour le long terme. Browning, de l'Illinois, et McDougal de la Californie ont présenté des copies des contrats pour la marine. Le sénateur Wilson, du Massachusetts, présentera demain un bill pour l'approbation des actes du Président. Avis a été donné de bills pour l'emploi des volontaires et la mise à exécution des lois, pour augmenter les établissements militaires, pour améliorer l'efficacité et l'organisation des forces de la milice sous le nom de Garde nationale des Etats-Unis. Le sénat s'est ensuite ajourné.

A la Chambre, 150 membres ont répondu à l'appel du rôle. On a procédé à l'élection du président. La candidature de Colfax ayant été retirée, Hickman a proposé le nom de Blair qui a été applaudi par les galeries. Grow a été proposé. Le premier scrutin n'ayant pas donné de résultat, le nom de Blair a été retiré. Le second scrutin a donné le résultat suivant: Grow, 98; Blair, 11, Crittenden, 12.

Etheridge, du Tennessee, a été élu greffier de la Chambre.

Nouvelles de la guerre.

Louisville, 4 juillet.—On n'a pas reçu un mot sur la confirmation de la dépêche du général Patterson. La dépêche a été télégraphiée ici hier à midi. Les détails d'une pareille affaire ne seraient pas supprimés si elle était vraie. Le rapport télégraphique d'hier, à minuit, ne contenait rien, et on n'a pas reçu le rapport habituel du matin. Les envahisseurs n'ont évidemment rien d'encourageant.

Alexandrie, 4 juillet.—Tout est calme. On aperçoit deux ballons des méridionaux qui font des reconnaissances.

St-Louis, 4 juillet.—Des renseignements officiels annoncent que Sigle est au Mont Vernon, comté de Lawrence, avec une force considérable, et que le gouverneur Jackson est sur la frontière de l'Arkansas.

Louisville, 4 juillet—Il y a à Yelville, comté de Marion, Arkansas, 5,500 hommes, y compris 1,000 du Tennessee, 2,000 de l'Arkansas et 800 du Kentucky, avec dix pièces d'artillerie. Il est probable que 20,000 hommes s'avanceront; tout homme en état de porter les armes dans le Sud du Missouri s'enrôle sous les ordres du gouverneur.

GRAND INCENDIE A BOSTON.

Boston, 4 juillet—Les quais de l'Est à Boston, l'entrepôt au sel, les moulins de Suffolk, la fonderie et les ateliers de l'Est Boston, le dock sectionnel, le chemin de fer de la marine, les entrepots de marine et de produits chimiques, cent maisons, une immense quantité de bois de charpente et de marine, des provisions de marine, les moules pour la nouvelle canonnière de Paul Curtis et quatre navires ont été la proie des flammes. Cinq autres navires et douze bâtisses dans la ville ont été endommagés par le feu.

Nouvelles diverses.

Wheeling, 4 juillet—Les deux chambres de la fausse législature de Virginie se sont organisées. Le message du gouverneur Pierpont avec des documents fédéraux reconnaissant l'Etat a été lu. Les traîtres de Wheeling ont ainsi 827,000 appartenant à la Virginie.

New-York, 4 juillet—Le Solferino, capturé par le steamer de guerre des Etats Unis, Vandalia est arrivé ici.

Un corsaire du Sud a capturé le transport Hannah Balch à la hauteur du cap Hatteras.

Fortress Moore, 5 juillet.—Le steamer fédéral Catalina a été détruit par le feu.

Louisville, 5 juillet—Il ne part pas de marchandises. Les marchands retirent leur fret de la gare. On a décidé de n'envoyer aucun train au delà de Bowling green pour le présent. Les directeurs n'ont pas encore pris de décision pour la branche du Tennessee, mais sur aucune ligne les trains ne dépasseront la frontière de l'Etat.

Une voix d'Angleterre.

New-York, 5 juillet.—Le London Money Market Review dit: Nous avons été habitués à regarder les Etats Unis comme pourvoyeurs de coton qui fait vivre 4 millions d'hommes. N'oublions pas que nous devons transférer ce sentiment aux Etats Confédérés.

COMMENCEMENT DES HOSTILITES.

Passage du Potomac par 30,000 Fédéraux.

Richmond, 4 juillet—Des voyageurs annoncent que les généraux Cadwallader et Patterson ont passé, hier, le Potomac avec une force de 32,000 hommes, et que le général Johnston est parti de Winchester à leur rencontre.

On rapporte aussi qu'un engagement a eu lieu à Shepard's Ford, entre un régiment de la Virginie commandé par le colonel Jackson, et l'ennemi. Jackson voyant qu'il avait affaire à des forces supérieures s'est replié sur Martinsburg après avoir capturé 40 cavaliers et tué et blessé une certaine quantité d'ennemis.

Richmond, 4 juillet—Des passagers arrivés par le chemin de fer de la rivière York et de Yorktown, annoncent que tout est calme dans ces parages, mais qu'on s'attend à de grands événements.

Des passagers de Manassas, de Winchester et autres points, confirment l'invasion de Cadwallader et de Patterson, et rapportent qu'une action a eu lieu près de Martinsburg, entre environ 700 méridionaux sous le colonel Jackson et 6000 à 7000 fédéraux. Les premiers n'ont eu que deux ou trois tués et 17 blessés. Ils ont fait 42 fédéraux prisonniers et en ont tué et blessé un certain nombre.

Le général Johnston s'avance au-devant de l'ennemi avec des forces considérables.

Autres nouvelles.

Richmond, 5 juillet — Des passagers arrivés de Baltimore disent que la terreur règne dans cette ville. Des canons sont plantés dans les rues principales. Le drapeau de la Confédération du Sud flotte dans le 8me ward et des pierriers sont placés dans les fenêtres des maisons.

Il a passé depuis vendredi par Baltimore 10,000 soldats fédéraux en route pour Washington.

Un correspondant de Washington écrit au Sun qu'il y a de 60 à 70,000 soldats dans la capitale fédérale et les environs.

Le Président Davis a publié dans l'Examiner une proclamation qui annonce l'admission du Tennessee dans la Confédération sur le même pied que les autres Etats.

Le New York Herald publie une lettre du fort Pickens qui confirme la capture de la barque anglaise Etna chargée de canons et de carabines pour le Sud, et la capture du steamer Webb.

Joseph Laidly, chimiste éminent, a eu la tête et les bras horriblement défigurés par une explosion de poudre fulminante de capsules de cette ville. Il a été tué sur le coup, son assistant, Robert E. Clayton, a été grièvement blessé.

(DEPECHES DU SOIR.)

D'Indianapolis.

Indianapolis, 5 juillet.—Le 14e régiment et une compagnie de cavalerie sont arrivés. Des carabines de Sharpe et des revolvers partent aujourd'hui pour la Virginie.

Mouvements du général Patterson.

Washington, 5 juillet.—On rapporte que Patterson a atteint hier, à Martinsville, les confédérés se retirant à mesure qu'il avançait. Les pertes des confédérés à la rivière s'élèvent à 60 tués. A huit milles de la rivière, les confédérés sont en position pour renouveler le combat.

Congrès.

Washington, 5 juillet.—M. Mallory, du Kentucky, a proposé pour Orateur M. Etheridge, du Tennessee.

Message d'Abraham Lincoln.

Voici un résumé du message de Lincoln au congrès des Etats Unis:

Au début de l'administration actuelle, le gouvernement fédéral a été trouvé suspendu dans plusieurs des Etats, excepté en ce qui concernait les fonctions postales. La propriété nationale dans ces Etats, excepté les forts Pickens, Taylor, Jefferson et Sumter, avait été saisie et mise dans une position offensive, d'autres forts avaient été bâtis, des armées organisées ou en train de s'organiser dans un but évidemment hostile au gouvernement fédéral. Les forts situés dans ces Etats étaient ou assiégés ou menacés de l'être. Une quantité d'armes et de munitions de guerre étaient passées dans les Etats rebelles. Le montant accumulé du revenu national, dans les Etats rebelles, avait été saisi. La marine fédérale était disséminée, et les officiers de l'armée de terre et de mer avaient en grand nombre donné leur démission. Des ordonnances déclarant la séparation avaient été adoptées.

Ces Etats, sous le titre d'Etats confédérés, faisaient un appel aux puissances étrangères pour leur demander de les reconnaître et de les protéger.

La nouvelle administration crut qu'il était de son impérieux devoir d'empêcher les menaces de démembrement de l'Union.

Un choix de procédés étant indispensable, la politique choisie, comme il est indiqué dans le discours d'inauguration, fut d'épuiser tous les moyens pacifiques avant d'arriver à la coercition, le gouvernement désirant seulement conserver les places et les propriétés publiques, et la collection sans résistance des revenus, se reposant sur le temps, la discussion et le vote pour le reste, et promettant en attendant de continuer le service des malles. Chaque chose était endurée, qui était compatible avec le maintien du gouvernement.

Le 4 mars, une lettre a été reçue du major Anderson, commandant du fort Sumter, annonçant que la place ne pouvait pas être gardée plus longtemps. Après consultation, le général Scott, comme l'administration, était d'opinion que les forces dont le gouvernement disposait étaient insuffisantes pour soutenir le fort Sumter, sans l'envoi immédiat de provisions. Le devoir de l'administration se trouvait ainsi réduit à la retraite et à la sauvegarde de la garnison occupant cette place. On pensa toutefois que l'abandon du fort Sumter serait en fin de compte désastreux, qu'un tel acte serait mal interprété, décourageant pour les amis de l'Union, et encouragerait la reconnaissance de la Confédération au dehors, causant en fait la ruine nationale.

Cette ligne politique était inadmissible. Avant la famine à Sumter, Pickens devait être renforcé afin d'indiquer la politique de l'administration et de préparer l'esprit public à l'évacuation du fort Sumter comme une nécessité militaire. Des ordres furent émis immédiatement pour le renforcement du fort Pickens. Comme il était impossible d'envoyer les ordres par terre, ils furent envoyés par mer. Le premier avis de leur réception arriva une semaine avant la chute du fort Sumter, montrant que le Brooklyn, agissant d'après le quasi armistice de Buchanan, refusait de débarquer des troupes pour le renforcement du fort Pickens avant que la crise soit arrivée au fort Sumter:

Pour empêcher l'évacuation du fort Sumter avant le renforcement du fort Pickens, le gouvernement projeta une expédition ayant pour but de ravitailler le fort Sumter, devant être employée ou non selon les circonstances.

La situation exigeant l'accomplissement de ce plan, et le gouverneur Pickens de la Caroline du Sud, reçut avis que si l'on ne s'opposait pas au ravitaillement, aucun essai ne serait fait d'introduire des armes et des munitions sans un avis préalable.

Le fort fut pris sans qu'on attende l'arrivée des provisions. Ainsi, l'attaque du fort Sumter ne fut en aucune manière un acte défensif. Les agresseurs savaient qu'un aucun cas Sumter ne pouvait leur être nuisible, et avaient été avertis que le but du gouvernement était seulement de procurer des vivres à des soldats affamés, que le but du gouvernement était de garder une possession nominale du fort, préservant par là l'Union de la dissolution et laissant au temps, à la discussion et au scrutin le soin d'arranger les difficultés.

L'attaque du fort Sumter a eu pour objet de faire disparaître toute autorité visible, et de conduire à la dissolution immédiate. C'est ce que le pouvoir exécutif a compris, et ayant déclaré au Sud, dans son discours d'inauguration, qu'il n'y aurait pas de conflit s'il (le Sud) n'était pas l'agresseur, le gouvernement fut fidèle à sa promesse dans les circonstances qui concernent le fort Sumter. Alors et à cette place, les confédérés commencèrent le conflit par lequel la contrée a été amenée à la dissolution immédiate ou à l'effusion du sang, comprenant même plus que le sort de l'Union, cela conduit à la question de savoir si le gouvernement populaire peut maintenir l'intégrité de son territoire contre les attaques d'ennemis domestiques ou si des individus en trop petit nombre pour contrôler l'administration par des lois organiques peuvent renverser le gouvernement, mettant ainsi fin à tout gouvernement libre sur terre.

La question suivante nous fut ainsi posée: le gouvernement doit-il être trop fort pour la liberté du peuple ou trop faible pour maintenir sa propre existence? Il n'était laissé d'autre choix que de faire un appel au pouvoir belliqueux du gouvernement afin de résister aux forces employées pour le détruire. La réponse à cet appel surpassa les plus vives attentes de l'administration. Le Delaware seul toutefois, répondit parmi les Etats à esclaves. Quelques régiments ont été formés dans les Etats à esclaves, par des entreprises individuelles, et acceptés.

Les Etats frontières n'ont pas agi uniformément.

La manière d'agir de la Virginie a été la plus remarquable et la plus importante.

La convention appelée pour prendre cette question en considération était en session quand la nouvelle de la prise du fort Sumter fut reçue, avec une grande quantité d'unionistes, qui alors changèrent et entraînèrent l'Etat hors de l'Union. L'Etat fit de grands préparatifs militaires, saisit les propriétés fédérales, reçut des corps nombreux de troupes confédérées dans ses limites, entra en relation avec les confédérés et envoya des représentants à leur assemblée, et permit même au gouvernement des insurgés de s'installer à Richmond, capitale de la Virginie.

Le gouvernement n'a pas le choix à l'égard de la Virginie, et il agit avec d'autant moins de regret qu'il a été appelé à protéger des citoyens loyaux qu'il est de son devoir de soutenir.

D'autres Etats frontières sont en faveur d'une neutralité armée, ayant pour but d'empêcher les troupes de l'Union ou celles de la désunion d'occuper leur territoire. Cela serait de la désunion complète, au figuré, ce serait bâtir des murs infranchissables le long de la ligne de séparation, et de plus, sous le masque de la neutralité, enchaîner les unionistes et nourrir les insurgés, soutenant ainsi tous les troubles des sécessionnistes, excepté ceux causés par les blocus extérieurs. Il ne reconnaissait point la fidélité à la Constitution, ni l'obligation de la maintenir, tandis que plusieurs loyaux sont en sa faveur.

Pour prévenir ce résultat désastreux, le gouvernement fit un appel de 75 mille volontaires, et ensuite proclama le blocus.

Les insurgés annoncèrent que des lettres de marque et de représailles seraient émises. L'administration fit alors un appel à des volontaires pour trois ans de services, et pour une grande augmentation de l'armée et de la marine. Ces mesures n'ont été prises que d'après la demande populaire et la nécessité publique, et la confiance qu'elles seraient ratifiées par le Congrès.

L'administration a peu de temps après considéré comme un devoir de suspendre le droit d'habeas corpus où la sécurité publique l'exigeait. Cela était nécessaire à l'exécution des lois, le maintien de cette loi faite par une tendresse extrême à l'égard des libertés des citoyens, délivre actuellement plus de coupables que d'innocents. Pour exposer la question plus directement, toutes les lois, excepté une seule, doivent-elles être inexécutées? et le gouvernement doit-il être détruit à moins qu'une ne soit violée?

Mais si l'on pensait que la suspension de l'habeas corpus n'était pas inconstitutionnelle et que la tolérance avait été si extraordinaire et si longtemps continuée pour induire les nations étrangères à baser leurs actions ou leurs suppositions sur une prochaine dissolution de l'Union, l'administration était en cause, mais elle est maintenant heureuse de constater que la souveraineté est partout respectée en pratique, et que des sympathies en faveur du gouvernement sont exprimées par toute la terre.

Les secrétaires des différents départements vous donneront des informations détaillées, et le pouvoir exécutif et les départements sont prêts à suppléer à toute omission nécessaire à guider le congrès dans ses délibérations. On demande que vous adoptiez des mesures qui rendent les difficultés de courte durée, amènent un résultat décisif, que vous placiez à la disposition du gouvernement au moins quatre cent mille hommes, et quatre cent millions de piastres; ce nombre d'hommes est environ un dixième des milices disponibles dans les régions bien disposées.

Le résultat aux yeux du monde vaudra dix fois le nombre,—dix fois l'argent.

La sanction de la législature seule est nécessaire. Le matériel pour le travail abonde; la plus grande perplexité du gouvernement est d'éviter de recevoir des hommes plus vite qu'il n'est préparé à le faire. Le peuple sauvera le gouvernement si de son côté le gouvernement veut faire son devoir.

Tandis que, d'une manière perceptible, il y a peu de différence entre la sécession et la révolution, les meneurs savent qu'ils ne pourraient jamais élever leur trahison à la considération par un nom impliquant la violation de la loi, ils ne pouvaient qu'avancer lentement dans les racines du sentiment du peuple, ils commencèrent une débauche insidieuse sur le sentiment public, inventèrent d'ingénieux sophismes qui considérés froidement, avaient pour conséquence la dissolution de l'Union.

Ce sophisme est un retrait légal et pacifique de l'Union. Ce sophisme a pris sa circulation dans la croyance d'un pouvoir suprême appartenant à chaque Etat.

Les Etats ont des pouvoirs limités, ni plus ni moins, aucun d'eux n'étant un Etat hors de l'Union. Les premiers entrèrent dans l'Union avant de se dépouiller de leur indépendance coloniale anglaise, les autres y entrèrent avec une condition de dépendance, le Texas même pendant son indépendance temporaire, n'a jamais été désigné comme un Etat.

Le mot Etat souverain n'est pas dans la Constitution, ni comme on le croit dans la Constitution d'aucun Etat.

Ici suit une argumentation élaborée contre le droit de sécession, dans laquelle on demande si le peuple de chaque Etat,—excepté la Caroline du Sud,—n'est pas en faveur de l'Union.

Pourquoi méconnaître les droits des hommes? l'autorité du peuple! Ceci n'est qu'une contestation du peuple. Je suis certain que le peuple comprend cela.—Il reste à prouver que ceux qui peuvent l'emporter dans une élection, peuvent aussi réprimer une rébellion. Ce que les hommes ne peuvent pas obtenir par l'élection ils ne peuvent pas l'obtenir par la guerre à moins que ce ne soit la malaise.

En ce qui concerne les Etats du Sud, après la suppression de la rébellion, il est bon de dire que le gouvernement sera guidé par la Constitution et les lois.

Comme citoyen privé l'exécutif ne pourrait pas consentir à ce que nos institutions périssent, beaucoup moins trahir une confiance si grande et si sacrée que le peuple a placée en lui. En pleine connaissance de la responsabilité qui pèse sur lui il a fait ce qui lui a paru être son devoir. Vous maintenant, d'après votre propre jugement, faites le vôtre. Il espère que vos vues et vos actions concorderont avec les siennes de manière à assurer aux fidèles citoyens une prompte restauration de leurs droits actuellement troublés.

Ayant ainsi décidé notre règle de conduite avec un motif et un but purs, renouvelons notre confiance et marchons en avant sans crainte et avec des cœurs d'hommes.

Washington, 5 juillet—On a présenté aujourd'hui un bill confisquant les propriétés des officiers civils et militaires au-dessus du rang de lieutenant, leur interdisant tout emploi subventionné ou honorifique. La propriété des traîtres sera employée à la restauration de l'Union.

Fort Monroe, 5 juillet—Un bateau avec un drapeau parlementaire, conduisant le consul anglais qui désirait visiter officiellement Baltimore, a été refusé d'être reconnu par le commandant Stringham aujourd'hui.

De Richmond.

Norfolk, 4 juillet.—Les restes de William W. Bostwick, de l'Alabama, des "Gulf City Guards" ont été envoyés aujourd'hui dans l'Alabama.

La Sombra de Washington

A LOS INVASORES DE VIRGINIA.

¡"Atras! Atras!.... los que venís con guerra
Mi hondo reposo ... perturbar profano!
¡ Ya los mismos no sois uno tirano
Que subjugar queréis mi libre tierra?
¡ Fanatismo no mas vuestra alma encierra?
¡ Contra quien dirigís las torpes manos?
¡ No son los que amagais vuestros hermanos?
¡ La cólera divina no os aterra?
Dejad que soberana, independiente,
Sus alas de condor levante al cielo
Esta hermosa república naciente
Yo la custodio con paterno anhelo:
¡ Ay del que injusto combatirla intente
Y ose a su libertad cortar el vuelo!"

L. T.

Nueva Orleans, julio 4, 1861.

Décédée mercredi soir, 3 du courant, à la résidence de son père, paroisse de Jefferson, à l'âge de 16 ans, SARAH HENRIETTA, fille de WILLIAM H. MORGAN.

Décédé, jeudi 4 juillet, JOSEPH ADRIEN VANDERLINDEN, âgé d'un mois, fils de Henry Vanderlinden et de Victoire Rousseau.

ATTENTION.

Vente sans réserve.
Bottes, souliers, brodequins, linge fait et chemises.

☞ L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente sans réserve, de bottes, souliers, brodequins, linge fait et chemises, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, aux salles d'encan de H. SAMORY, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée. Conditions à la vente.

Continuation du Pic-Nique.

Le Pic-Nique militaire du PARC DE LA METAIRIE continuera AUJOURD'HUI jusqu'à lundi soir, 8 du courant. On couvre les tables pour dimanche et lundi. Ceux qui désireraient en obtenir devront s'adresser à M. Brown, président de l'Association du Pic-Nic, au Parc, avant la fin de la journée d'aujourd'hui, samedi. 6 juillet—2t

Appel à tous les Français.

Les membres de la Société Fraternelle Française, et tous les Français en général sont invités à se réunir CE SOIR, à 7 heures et demie, à la Brasserie Goeth, rue Conti entre Bourbon et Royale. Pour affaire de la plus grande importance.
6 juillet—1t Le président: GIROUX.

AVIS.

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Le train de samedi, 6 à 5 heures P. M. est discontinué. Les passagers pourront se procurer [illegible] jusqu'à l'arrivée du train de lundi matin.
5 juil—1f T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

A louer.

La propriété située dans le 3e district de cette ville à l'encoignure des rues de l'Esplanade et [illegible] ... Joseph Castanedo ... rue du Bayou ... [illegible]

DEMANDE DE NOURRICE.

On a besoin d'une nourrice bien recommandée; au No 62 rue Toulouse, au dessus du magasin de M. [illegible].

Volontaires----Attention!

Les soussignés offrent à vendre aux compagnies de Volontaires CINQ CENTS SACS A DOS pour les équipements militaires [illegible] à bas prix.
B. HERSLOTAN, 136, rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre.
N. B.—Que l'on s'adresse de suite.

Quartier Général des Tirailleurs d'Orléans.

6 juillet 1861.
— Ordre No 12 —
Dimanche 7 juillet [illegible]
Par ordre du capitaine. E. RAIMONDY, Sergent Major.
6 juil—1t

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

Compañía de Tiradores—Atencion.
Esta Compañía se reunirá mañana a las ... de la noche en casa del Sor. ... Teniente, Vieja Levée No 263, para tratar de asuntos de interes. Se recomienda la más puntual asistencia.
De orden del Sor Capitan ANTONIO PATARGAS, Sargento 1o.
6 julio—1t

Légion Belge.

Les membres sont convoqués à se réunir DEMAIN dimanche [illegible]
AUGUSTIN GLAUDOT, Sergent Major.

Chasseurs d'Orléans de 1814-15.

Garde à vous!
La Compagnie se réunira en bourgeois DEMAIN dimanche, 7 courant, à midi précis, à la salle d'armes rue Conti No 71, pour affaires de la plus haute importance. Les membres qui ne répondront pas à l'appel seront considérés démissionnaires.
Par ordre du capitaine N. Sonie.
J. SCHWEITZER, Sergent Major.
P. S. Les exercices auront lieu régulièrement, les mardis et samedis de chaque semaine, à 7 heures et demie précises. La plus grande ponctualité est requise.
6 juil—1

LÉGION FRANÇAISE.

ORDRE No 27.
Nouvelle Orléans, 6 juillet 1861.
Le Conseil d'administration se réunira aujourd'hui, après l'exercice des officiers, sous-officiers et caporaux, qui aura lieu à l'heure et au local ordinaire.
ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon.
CH LAFFON DE LADÉBAT, Adjudant Major.
6 juillet—1f

Compagnie des Labatut Native Guards.

L'assemblée mensuelle des membres aura lieu DIMANCHE 7 juillet 1861, à 9 heures précises A. M. à la caserne. La plus grande ponctualité est requise de la part des membres. Des affaires importantes leur seront soumises.
Par ordre du capitaine, F. DAVIS.
Jos. S. Boude, secrétaire.
Nlle Orléans, 6 juillet 1861. 6 juil—1t

Avis aux familles des Volontaires

Partis pour le siége de la guerre.

Le produit de la quête faite pour les familles nécessiteuses des volontaires, par les Cazadores Españoles, dimanche, à la bénédiction de leur drapeau, et se montant à la somme de $47, est déposé au No 29, rue Esplanade, où lesdites familles devront faire parvenir par écrit leur adresse. 4 juillet

AVIS.

La société qui existait en cette ville entre les soussignés, sous la raison de E. ROGER & Co, étant arrivée à son terme, est dissoute à dater du 30 courant. La liquidation en sera faite par M. HENRY SAMORY.
Nouvelle-Orléans, le 29 juin 1861.
E. ROGER, HENRY SAMORY. 2 juil

Continuation d'affaires.

Le soussigné continuera les affaires D'ENCAN ET DE COMMISSION pour son compte et, comme par le passé, fera des avances sur consignations et accomptera les ventes à terme.
HENRY SAMORY, 45 et 47, rue de la Vieille Levée. 2 juil

Dissolution de Société.

La société en commandite qui a existé jusqu'à présent entre les soussignés, sous la raison Collins, Carriere & Co. pour les affaires de grocerie dans cette ville, a été dissoute le 29 juin 1861, par limitation de temps et du consentement des parties.
C. C. COLLINS, O. CARRIERE, O. D. LOGAN, A. CARRIERE.
Associé en commandite.
Le soussigné continuera les affaires de grocerie en son propre nom et pour son propre compte.
2 juillet—1m C. C. COLLINS.

A vendre ou à louer,

UNE MAISON BASSE, située à Mandeville, composée de quatre pièces, deux demi-chambres à feu, une cuisine derrière, deux terrains de 160 pieds de face, sur autant de profondeur. Toutes les pièces sont fraîchement peintes et tapissées. Pour les conditions, s'adresser à Madisonville à M. Frederick Perrain, à M. [illegible], voisin, ou à la Nouvelle-Orléans, chez M. J. F. Casiano, rue d'Orléans No 121, entre St-Claude et Tremé. 2 juillet—3t

AVIS.

DEUX demoiselles du Sud désirent prendre pension dans des familles françaises ou créoles, et comme elles ont l'habitude de l'enseignement, elles préféreraient donner en paiement des leçons d'anglais, de musique, de dessin, de peinture ou de broderie. Elles donneront et demanderont les meilleurs renseignements. S'adresser à E. McKIE, Pass Christian. 2 juil—6 t

Dissolution de Société.

La société existant entre MM. MICHON & DESPORTES est, à partir d'aujourd'hui, dissoute d'un commun accord, par acte passé pardevant M. Dreyfous, notaire public.
Nlle-Orléans, 29 juin 1861.

Formation de Société.

UNE société a été formée sous la raison de MICHON & SCHWEITZER, par acte passé pardevant M. Dreyfous, notaire public.
M. Michon profite de cette occasion pour remercier le public en général pour le bon accueil qui lui a été accordé et espère qu'il le continuera. La nouvelle maison fera tous ses efforts pour satisfaire sa nombreuse clientèle.
Les prix de cette maison vont être considérablement réduits. 1 juil—10f

INDIGO de Guatemala—à vendre par BERNARD TURPIN, 88 rue Vieille Levée. 19 ju

HAUT SAUTERNE—50 caisses Haut Sauterne et Château d'Arche, à vendre par E. FLASSAN, Rue Vieille Levée, Nos 31 et 45.

Avis aux Expéditeurs par la ligne de la malle de la Nelle-Orléans et de Covington.

A partir de LUNDI 15 juillet, les règlements qui suivent seront strictement exécutés.
Il ne sera reçu aucune marchandise à moins que le fret n'en soit PAYÉ D'AVANCE au commis du bateau, au chemin de fer.
Il devra toujours être préparé des reçus duplicatas que le commis signera.
Il ne sera pas reçu de fret après 1 heure du matin pour le fret du jour.
G. A. FOSDICK, agent, Rue Notaires, No 43.
4 juil—1m

Changement de Local.

☞ Le Dépôt des MACHINES A COUDRE DE WHEELER & WILSON a été transporté dans la rue du Canal, No 190, à l'encoignure des rues Canal et Camp.
(ENTRÉE DANS LES DEUX RUES)
Ces Machines ont une réputation que n'égale celle d'aucune autre, et les perfectionnements récents du pied en verre (perfectionnements que n'a aucune autre machine) de piqûre doublée pour le gros ouvrage et l'ouvrage fin, etc., ont prouvé au public qu'elles étaient les meilleures employées jusqu'à ce jour.
Approvisionnement complet de machines, aiguilles, fil de soie, de laine, de coton, de toutes les couleurs et de toutes les grosseurs.
☞ Réparation de machines et tous les nouveaux perfectionnements attachés aux machines déjà vendues.
S'adresser à S. H. PECK.
16 mai—1 l. sam 2m

IMPORTATION DIRECTE.

JOHNS & DESSOMMES FRERES,
Encoignure des rues du Canal & Chartres.
Cette maison ayant établi le système de
VENTE AU COMPTANT
A l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public, qu'à cet effet elle a réduit son
STOCK D'ÉTÉ
A des prix extraordinairement
BON MARCHÉ
Et comme preuve de ce qu'elle avance, l'invite à venir voir le grand assortiment de MANTELETS DE MOUSSELINE BRODÉS très riches, d'une piastre et demie à cinq
JOHNS & DESSOMMES frères.
3 juin—tf

Aux Armuriers.

On demande quatre armuriers. Inutile de se présenter si l'on n'est bon ouvrier.
E. WOLFF.
5 juillet—1f Encoignure Gravier et Nouvelle Levée

La Société existant sous la raison sociale de J. BOULENGER & Cie est dissoute à partir du 1er juillet 1861 d'un commun accord.
N. CLAUDEL & Cie sont chargés de la liquidation et du règlement de toutes les affaires de la dite Société, et ont seuls le droit de la signature sociale de J. Boulenger & Co.
J. BOULENGER, N. CLAUDEL.

Nous soussignés avons formé, à partir du 1er juillet 1861 une association pour continuer le même genre d'affaires que l'ancienne maison, sous la raison sociale de N. Claudel & Co.
N. CLAUDEL, A. [illegible]. 3 juil—1f

On demande un jeune nègre ou mulâtre, de 14 à 18 ans, parlant le français, pour apprendre l'état de confiseur et pâtissier. S'adresser à JOHN WINÇON, encoignure Bienville et Treme.

Propriété à Mandeville, à louer.

La propriété de M. Victor Pertuisot, comprenant maison de maître meublée, chambres à coucher, etc. [illegible]. Pour plus amples informations, s'adresser à J. C. DENIS, 118, rue de la Commune.
3 juil—3

AVIS.

Il a été pris dans notre bureau, vers le 20 juin dernier, un LIVRE DE REÇUS. [illegible] une récompense [illegible]
SELLOCQ, NOBLOM & Co.

A LOUER.

UNE SALLE, à l'encoignure des rues [illegible], convenable pour bal ou concert [illegible]
T. BACHELIER.

Cours d'instruction militaire,

PAR UN ZOUAVE DE CRIMÉE.
Ecole de tirailleurs.—Escrime à la baïonnette.—Maniement d'armes.—Ecole d'officiers.
Rue Conti, 74, entre Royale et Bourbon.
M. OLAGNIER, ex-[illegible] de la troupe des zouaves [illegible] M. Olagnier donnera aussi des leçons particulières.
3 juil—6f

AVIS.

Le public est prévenu de ne point négocier un billet [illegible]
ALEXANDRINE LARTIGUE.

$65 EUREKA! $65

MACHINE A COUDRE, patentée D'ELIAS HOWES,
Rue du Camp, No 3.
AGENT H. L. NIMMO.
[illegible]

Avis aux compagnies militaires.

J. BARRÉ,
SELLIER,
CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE
Rue Bourbon, 206,
ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (2e district.)
NOUVELLE-ORLÉANS.
21 juin—6f

Houblon! Houblon! Houblon!

DERNIÈREMENT reçu 10 balles de houblon de la dernière récolte et d'une qualité supérieure.
A vendre par CUSACHS & OGDEN.
Encoignure Royale et St-Philippe. 3 juin—15f

AVIS.

DEUX BILLETS tirés par Marie L. et Philip S. Key à leur propre ordre et endossés par eux, en date du 25 janvier 1861, payables le 15 au 25 février 1862, pour deux mille trois cents piastres, sont perdus. Le public est prévenu de ne point les négocier.
22 juin—1m

Perches pour cercles et briques à feu.

A VENDRE par les soussignés. S'adresser à l'encoignure des rues Céleste et Nouvelle Levée ou dans la rue Carondelet, No 79.
22 juin—1m CAMPBELL & RICKARBY.

AVIS.

LOUIS DUVIGNEAUD, ex-clerc et ex-juge de la 2me Cour de District, prévient le public et ses amis qu'il a repris l'exercice de sa profession et tient son bureau Passage de la Bourse, No 50, au premier.
21 juin—1m

Carabines, Fusils et Pistolets.

A vendre à bas prix des carabines du Mississipi et du Kentucky, des pistolets d'arçon, des fusils à deux coups, des fusils de Colt à six coups et cinquante fusils très légers. S'adresser au No 26, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, au second. 27 juin

Guerre, Commerce et Education.

COMME ceux qui sont dans l'impossibilité de s'engager pour le siége de la guerre, doivent être préparés à remplir d'autres devoirs publics, et les fonctions de ceux qui quittent la Nouvelle-Orléans,
Le Collège Commercial de Dolbear
sera ouvert pendant toute l'année, le JOUR et le SOIR pour préparer les jeunes gens aux opérations de la banque et du commerce. TENUE DES LIVRES, ECRITURE, MATHÉMATIQUES, LANGUES, &c, &c. sont enseignés [illegible]. C'est la CULTURE DE L'ESPRIT qui procure le succès aussi bien dans la guerre que dans les opérations commerciales.
[illegible] sont invités à se présenter. Conditions—libérales pour tous.
25 juin—1m RUFUS DOLBEAR, Président.

Hotel d'Europe, à Biloxi.

M. L. GUILLEBEAU,
A l'honneur de prévenir ses amis et tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il vient de réparer l'hôtel à neuf. On y trouvera des chambres disposées pour familles, le tout en parfait état. L'établissement réunit tous les agréments possibles. Il y a dans l'enceinte de belles promenades ombragées. Le vin et la table sont irréprochables, comme par le passé, et le service ne laisse rien à désirer. Les pensionnaires ont l'usage d'une cabane à bain.
17 juin—1m L. GUILLEBEAU, Propriétaire.

Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

A partir du 30 juin les trains de passagers partiront de la gare au bas de la rue Calliope, à 7 heures A. M. et à 5 P. M. et arriveront à 8 heures et 15 minutes A. M. et à 7 heures et 45 minutes P. M.
Le train du matin correspond exactement à Jackson avec le chemin de fer du Sud pour Meridian, [illegible]

Prix du billet pour Mobile	$12 50
" " Selma	20 50
" " Montgomery	23
Temps du trajet pour Mobile	24 heures,
" " Selma	34
" " Montgomery	36

2 juil T. S. WILLIAMS, Surintendant-général.

VENTE A PRIX COUTANT.

E. ROLLAND,
Marchand de CHEVEUX,
Rue de Chartres, 96, entre Conti et St-Louis.
INFORME respectueusement les personnes de la ville et de la campagne, qu'en raison de l'état actuel des affaires, à partir du 1er juillet, il vendra ses ARTICLES DE CHEVEUX à prix coûtant:—

Frisettes pour bandeaux	$1 00
Frisettes tressées	1 50
Nattes sur peigne, la paire, depuis	2 00
Nattes pour chignon, depuis	2 00
Coche-peigne, depuis	2 00
Perruques pour hommes	10 00
Perruques entières pour dames	20 00

Les parfumeries des premières maisons de Paris seront vendues aux mêmes conditions.
Salon réservé pour les dames.
Nettoyage de tête, coiffure et teinture de cheveux.
2 juil—1m

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans, Hôtel de Ville, 21 juin 1861.

CONFORMÉMENT à l'ordonnance suivante du Conseil Commun de cette ville, j'annonce par les présentes que des livres de souscription seront ouverts au bureau du trésorier de la ville, lundi, 24 courant, pour un prêt de deux cent cinquante mille piastres pour être consacrées à la défense de la ville.

Afin de mettre tous les citoyens à même de contribuer au prêt, il sera émis des certificats de vingt cinq piastres et au dessus et on remplacera ces certificats par des bons dès que lesdits bons pourront être préparés.

Je fais appel avec confiance, au patriotisme bien connu de nos citoyens, et j'ai la conviction qu'ils m'aideront, le Conseil et moi, à accomplir ce qui ne saurait être retardé et dont l'importance ne saurait être exagérée.

JOHN T. MONROE, Maire.

ORDONNANCE pour de l'argent destiné à la défense de la ville. No 5,643.

Art. 1. Il est ordonné par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans.—Que la somme de deux cent cinquante mille piastres ($250,000) est spécialement allouée, par les présentes, pour la défense de la ville de la Nouvelle Orléans.

Article 2. Il est de plus ordonné qu'afin de former cette somme [illegible]

Article 3. Il est de plus ordonné, qu'immédiatement après l'adoption de cette Ordonnance, il sera du devoir du Maire de faire ouvrir des livres de souscription au bureau du Trésorier [illegible]

Article 4. [illegible]

Article 5.—Il est de plus ordonné que tous les bons [illegible]

(Signé) J. O. NIXON, Président du Board des Aldermen.
LEA F. BAKEWELL, Président du Board des Aldermen assistants.
Approuvé le 19 juin 1861.
(Signé) JOHN T. MONROE, Maire.

Le comité nommé par l'assemblée publique qui a eu lieu, à la Bourse des Marchands, le 22 mai, pour recueillir de l'argent destiné à SECOURIR LES FAMILLES DES VOLONTAIRES, trouvant nécessaire d'augmenter leur nombre, se sont adjoint les Messieurs suivants qui ont consenti à recevoir les contributions des citoyens patriotiques disposés à secourir les familles que l'absence de leurs protecteurs engagés au service de leur pays ont laissées dans le besoin.

T P Leathers, Henry Esterbrook, W. A. Vincent & Co, W C C Claiborne, Jr, Patrick Irwin, John Watt, J M Allen, S S Newman, A D Kelly, A Carriere, J W [illegible], John O'Brien, James Tharp, Jas P Freret, M. O H Norton, J W Payne, Jas H [illegible], N C Folger, D F Logan, [illegible], Robert Geddes, John Pemberton, O'Dowd & Sullivan, R H Short, Heidersen & Co, P Poydras, Sampson & Keene, [illegible], Byrne, Vance & Co, Jos Lallande, G W Sully, H M Wright, [illegible], Max Harrison, [illegible], CHARLES OAKFORD, D M HOLLINGSWORTH, M BRADY, [illegible].

22 juin Comité.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné qu'une élection pour neuf directeurs, pour l'année suivante, aura lieu au bureau de la compagnie, [illegible] LUNDI, 8 du courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Nouvelle-Orléans, le 2 juillet 1861.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

BANQUE D'AMERIQUE.

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1861.
AUJOURD'HUI, en assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent, provenant des bénéfices des six derniers mois et qui sera payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux le [illegible] juillet prochain.
AM. FORTIER, Caissier.

Foire Militaire.

La Foire tenue par les Dames à l'Ecole de Soto, rue Mandeville, 3me District, [illegible]
Les chars du chemin de fer de la ville conduiront à la Foire [illegible]

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] 29 juin 1861. [illegible] dividende [illegible]
N. O. J. TISDALE, Trésorier.
29 juin—12

UN TENEUR DE LIVRES de [illegible] années d'expérience, connaissant [illegible] la Nouvelle-Orléans, désire trouver de l'emploi dans un bureau de commerce où il faudrait un homme capable. Les recommandations seront fournies par des personnes honorablement connues dans cette ville. Adresse: Boite No 25, Post Office. 29 juin—6f

La Société existant en cette ville sous le nom de PREAU & COUTURIE, arrivée à son terme, est dissoute de cette date. Am. Couturie reste chargé de la liquidation de cette maison, et continuera les mêmes affaires pour son propre compte.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1861.
J. B. PREAU, AM. COUTURIE. 1 juil

XX ALE

de la CELEBRE MARQUE de J. & R. TENNENT, à Glasgow.
☞ ALE DOUBLE FORT EN JARRES ET BOUTEILLES, à vendre en douzaine et en caisses par M. A. DE LIZARDI & Co, Rue Bienville, No 82.

AVIS.

☞ Une élection de Directeurs de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION de la Nouvelle-Orléans, pour l'année, aura lieu [illegible] au bureau de la Compagnie, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Pistolets égarés.

Il a été égaré, samedi 29 juin, dans l'un des chars Esplanade et Bayou, une paire de pistolets de tir, Nos 4 et 6. La personne qui les rapportera chez M. MICHON, No 81, rue Bourbon, recevra une récompense libérale. 4 juil—3

Vin de Catalogne

En pipes à vendre par A. A. [illegible], 140 rue Commune.

A Louer,

A PARTIR DU 1er OCTOBRE 1861,
Les bâtisses en voie de construction dans la rue Royale, entre St-Louis et Conti. Au rez-de-chaussée, deux beaux magasins; au premier, neuf grands appartements et deux petits cabinets [illegible], dépendances, &c.
Pour plus amples informations, s'adresser à J. C. DENIS, 118, rue Commune.
4 juillet

LOUISIANA ACADEMY,

RUE HOPITAL, No 79,
Entre Royale et Bourbon.
CETTE institution fondée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique y est confié à des professeurs distingués. [illegible] militaires, est attaché à l'établissement. Les prix d'admission variant de $5 à 10, selon la force des élèves.
1 juil—7t

Un guide pour toute la campagne.

UNE CARTE TOPOGRAPHIQUE COMPLETE DE TOUS LES ETATS CONFEDERES, avec le Missouri, le Kentucky, le Maryland et le District de Colombie.
Prix: 75 cts.—Publiée et à vendre par E. [illegible], Exchange Book Store, ancien local de J. C. Morgan.
Escompte libéral au commerce. 1 juillet—6t

MAGASIN A LOUER, avec ou sans appartements, rue Royale entre Toulouse et Saint-Pierre [illegible]. S'adresser au coin de la rue St Pierre, à M. Auguste Legros.
On demande au même endroit une bonne cuisinière [illegible]. 1 juillet—6t

AVIS.

J'INFORME respectueusement mes clients, et le public en général que, par suite de l'incendie de mon établissement encoignure Conti et Chartres, le magasin a été transporté provisoirement rue de CHARTRES No 163, entre Conti et St Louis où je continuerai à remplir les ordres comme par le passé. Je profite de cette occasion pour remercier mes amis du bienveillant patronage qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent et je m'efforcerai de continuer à le mériter à l'avenir.
17 juin—1m J. P. SARRAZIN.

A vendre et en Douane.

TRENTE poinçons rhum de la Jamaïque de première qualité, à vendre en Douane par
VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
27 juin Rue des Magasins No 14.

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

MAISON LESTRADE A MANDEVILLE.

L'OUVERTURE de cette maison, si honorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les voyageurs [illegible] parfaitement traités. Un omnibus de premier ordre est attaché à la maison [illegible]

Hotel Pradat, à Biloxi.

LES soussignés, successeurs de M. [illegible] Elizabeth Pradat ont l'honneur d'annoncer au public que l'HOTEL DES CHENES VERTS, à Biloxi est ouvert pour la saison. [illegible]
J. M. & E. C. PRADAT.

AVIS.

M. le docteur FELIX FORMENTO a l'honneur de prévenir ses clients et le public qu'il a transféré son cabinet et son domicile, rue des Ursulines, entre Royale et Chartres.
Consultations de 7 à 8 heures [illegible]

GENIEVRE en douane—[illegible] pipes Genièvre [illegible], à vendre par [illegible] & Co, rue de la Douane [illegible]. 1 juil

CIGARES en douane—200,000 de différentes marques et qualités.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, rue Vieille Levée.
18 juin—1m